

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°43 du 14 octobre 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°3

CIRCULAIRE N° 1376/DEF/DCSSA/AST/VET
portant abrogation de texte.

Du 18 juillet 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « action scientifique et technique »* ; bureau « vétérinaire ».

CIRCULAIRE N° 1376/DEF/DCSSA/AST/VET portant abrogation de texte.

Du 18 juillet 2011

NOR D E F E 1 1 5 1 5 8 9 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 868/DEF/DCSSA/AST/VET du 24 mars 1999 (BOC, p. 2669 ; BOEM 126.2.7, 135.2.1, 540-0.6.2, 620-3.2.2, 704.4, 714-1.1, 724.2.3) modifiée.

Référence de publication : BOC N°43 du 14 octobre 2011, texte 3.

1. Est abrogée par la présente circulaire :

- la circulaire n° 868/DEF/DCSSA/AST/VET du 24 mars 1999 modifiée relative à la mise en œuvre dans les organismes d'alimentation ressortissant au ministère de la défense de dispositions concernant l'hygiène en restauration collective.

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « action scientifique et technique »,*

Jean-Paul BOUTIN.